

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

22/09/2022

Date de l'affichage

23/09/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 septembre à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en salle des fêtes d'Aubepierre-Ozouer-Le-Repos, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT, Gilles BOUDOT, Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Carine CALMON PLANTIN, Christian CIBIER, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Sébastien DROMIGNY, Aymeric DUROX (arrivé à 19h06), Marcel FONTELLIO, Charlie GABILLON, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSSELLE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Farid MÉBARKI, Nadia MEDJANI, Pierre-Yves NICOT, Francis OUDOT, Pierre PERRET, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Frédéric ROCHER, Stéphanie SCHUT, Jean-Sébastien SGARD, Alain THIBAUD, et Joëlle VACHER.

Absents excusés représentés

Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Philippe DUCQ par Alban LANSSELLE, Nolwenn LE BOUTER par Stéphanie SCHUT, Gilbert LECONTE par Ghislaine HARSCOËT, Aurélie POLESE par Christian CIBIER.

44 conseillers communautaires en exercice : 39 présents et 5 représentés à la séance.

Madame Brigitte JACQUEMOT est nommée secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 077-247700701-20220929-2022_114_03-DE

2022/114-03 - OBJET : FAISABILITE DE L'AMENAGEMENT DU NOUVEAU SIEGE DE LA CCBN DANS UN LOCAL PROFESSIONNEL A USAGE DE BUREAUX ET INDUSTRIEL

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Considérant les besoins grandissants de locaux pour répondre aux compétences nouvelles et à venir de la communauté de communes,

Considérant l'opportunité d'une acquisition d'un local professionnel à usage de bureaux et industriel à Nangis, dans la zone industrielle proche du siège actuel trop étroit,

Considérant la nécessité de réhabiliter le bâti industriel ancien de manière exemplaire, conformément à notre plan climat air énergie territorial en cours d'élaboration,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Autorise Monsieur le Président à engager une étude de faisabilité en amont d'une éventuelle acquisition du local professionnel sis 6 impasse Léon Blum à Nangis, parcelles ZH 114, 115 et 173.

ARTICLE DEUX :

Dit que les crédits nécessaires à l'étude de faisabilité seront inscrits pour un montant maximum de 25 000 € HT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 29 septembre 2022

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le **04 OCT. 2022**

ID : 077-247700701-20220929-2022_114_03-DE